

Fraternité



LA FORMATION DES ADHÉRENTS AU « CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE » EST COFINANCÉE PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.





Vous avez adhéré au Contrat de Sécurisation Professionnelle?

Vous pouvez bénéficier de formations cofinancées par Pôle emploi et l'Union Européenne.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller



Fraternité



LA FORMATION DES ADHÉRENTS AU « CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE » EST COFINANCÉE PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.





Vous avez adhéré au Contrat de Sécurisation Professionnelle?

Vous pouvez bénéficier de formations cofinancées par Pôle emploi et l'Union Européenne.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller